



Electrosmog Appeal Belgium

Face au déploiement massif et inconsidéré des technologies sans fil, nous, professionnels de la santé, demandons au gouvernement de faire appliquer le principe de précaution afin de protéger la population et plus particulièrement les groupes les plus vulnérables dont font partie, notamment, les femmes enceintes et les enfants.

5G - Des professionnels de la santé belges sonnent l'alerte !

En pleine pandémie, alors que les citoyens sont confinés et que la société est mise à rude épreuve, Proximus a entamé ce 31 mars le déploiement de la future 5G dans 30 communes autour de Bruxelles.

Même s'il pourrait s'agir d'une simple coïncidence, ceci nous semble indécent à un moment où les Belges doivent lutter ensemble pour essayer de vaincre le drame humain qui nous préoccupe tous.

Parallèlement, des organismes de défense des consommateurs se sont empressés de publier des articles pour affirmer la non-dangereuse de cette technologie.

L'exposition de la population aux rayonnements électromagnétiques de radiofréquences/micro-ondes (RF/MO) n'a cessé d'augmenter ces dernières décennies. Téléphones sans fil de maison (DECT), smartphones, tablettes en 3G puis 4G, Wi-Fi à la maison, au travail, dans les crèches, les écoles, les transports et les lieux publics...

Et maintenant, on assiste à l'arrivée de la 5G ou à tout le moins de la 4G+.

Pourtant, l'innocuité de cette exposition n'a jamais été démontrée. Au contraire, les preuves de sa nocivité s'accumulent. Depuis 2011 d'ailleurs, les rayonnements électromagnétiques de RF/MO des technologies sans fil sont considérés par l'OMS comme possiblement cancérogènes (classe 2B), en grande partie à cause des risques accrus de gliomes et de neurinomes acoustiques chez les utilisateurs de longue date de téléphones cellulaires.

Le Principe de Précaution n'a nullement été respecté lors du déploiement massif de ces technologies sans fil.

Or, lorsque des risques graves et possiblement irréversibles ont été identifiés, l'absence de certitude ne doit pas servir de prétexte à remettre à plus tard des mesures pour protéger l'environnement et la santé.

Nous avons revu la littérature scientifique indépendante et nous nous référons entre autres, à la Résolution 1815 de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Nos conclusions rejoignent celles de spécialistes indépendants, et sont que le principe de précaution n'est actuellement pas appliqué et que la protection de la santé des citoyens, et des enfants en particulier, n'est pas assurée face à la surexposition à ces rayonnements électromagnétiques RF/MO.

Les normes censées protéger la population de l'exposition aux rayonnements électromagnétiques RF/MO ne tiennent compte que de l'échauffement des tissus (effet thermique) lors d'une exposition de durée limitée.

Ces normes ne tiennent pas compte des expositions répétées et/ou prolongées, ni de tous les effets biologiques non thermiques qui surviennent à des valeurs nettement inférieures aux valeurs actuellement autorisées. Elles n'ont pas été conçues pour protéger les fœtus, les enfants, les adolescents, les personnes âgées...

Pour les enfants, les risques peuvent être accrus en raison des effets cumulatifs d'une exposition prolongée. Leurs cerveaux, organes et tissus en développement et immatures peuvent être plus sensibles à l'exposition.

Et les rayonnements pénètrent proportionnellement plus en profondeur dans leurs organes que dans ceux des adultes puisque leurs dimensions sont plus petites.

Le déploiement généralisé des technologies sans fil comporte des risques sanitaires connus depuis plusieurs décennies.

De nombreuses études (études sur des cellules, des animaux, études épidémiologiques) confirment l'existence d'effets biologiques non thermiques induits par l'exposition à des rayonnements électromagnétiques RF/MO émis par les technologies sans fil.

Ces effets biologiques sont, par exemple, des lésions de l'ADN (ruptures), des perturbations de la synthèse des protéines, des altérations des spermatozoïdes, des perturbations de la synthèse d'hormones.

On connaît les conséquences des lésions de l'ADN, notamment leur lien avec la survenue de cancers.

Les dernières études sur les rats menées en 2018 par deux instituts indépendants différents (NTP et Ramazzini) ont montré que l'exposition aux rayonnements électromagnétiques RF/MO augmente la survenue de tumeurs, notamment du cerveau. Suite à cela, en mars 2019, le Centre International de Recherche sur le Cancer a recommandé une réévaluation de la classification de ces rayonnements endéans les 4 ans.

En mai 2019, **le Conseil Supérieur de la Santé belge** reconnaît, dans un avis sur les rayonnements non-ionisants, l'existence des effets biologiques de ces rayonnements à des niveaux non-thermiques ; leur lien avec le développement de cancers (augmentations importantes et statistiquement significatives du risque de gliomes cérébraux et de neurinomes de l'acoustique homolatéraux); le lien entre l'exposition maternelle aux champs électromagnétiques des fréquences des téléphones mobiles et l'existence de troubles du comportement et du langage chez l'enfant.

Bien qu'il faille plus de 20 ans à certains cancers pour se développer, on constate déjà une augmentation des glioblastomes (cancers du cerveau) dans les populations de certains pays européens.

Au vu de ces éléments, il deviendrait dès lors inconvenant, d'oser encore continuer à clamer que tout cela ne représente aucun danger pour la santé.

Et la 5G ?

L'installation de la 5G nécessitera un assouplissement important des normes déjà beaucoup trop élevées.

De plus, cette technologie, qui présente des spécificités techniques différentes des technologies de générations antérieures, n'a pas fait l'objet d'études sanitaires préliminaires. Certains scientifiques craignent une augmentation de survenue des cancers de la peau et des dommages oculaires liés à l'utilisation de fréquences porteuses plus élevées.

Par ailleurs, la multiplication du nombre d'antennes relais nécessaires à l'installation du réseau 5G et l'hyper-connectivité absolue dans laquelle elle précipitera la société imposera une augmentation généralisée et certaine des niveaux d'exposition des populations.

Cela équivaut à prévoir une **situation où le risque sanitaire global serait augmenté par un facteur qu'il est impossible de déterminer à l'avance, avec des retombées sanitaires dont nous ne connaissons pas la nature et sur lesquelles nous n'aurions aucun contrôle.**

Cela équivaldrait aussi à une infraction au code de Nuremberg puisqu'il s'agirait finalement d'une expérimentation sur l'humain sans son consentement, sans certitude que le bénéfice pour la société soit plus important que le risque encouru...

En tant que médecins, nous déplorons déjà de plus en plus de pathologies pouvant être en lien avec des composants environnementaux tels que cette exposition croissante de la population aux rayonnements électromagnétiques du sans-fil.

Nous recevons aussi des témoignages et nous rencontrons de plus en plus de personnes souffrant de troubles physiques potentiellement liés à l'exposition aux rayonnements électromagnétiques comme des troubles du sommeil, des acouphènes, des palpitations, des maux de tête, des troubles de l'attention et de la concentration, de fortes douleurs...

Nous demandons, en référence à la Résolution 1815 de mai 2011 de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, ainsi que dans la lignée des dizaines d'appels de médecins et de scientifiques de par le monde, que les mandataires publics locaux, régionaux et fédéraux prennent leurs responsabilités et les mesures nécessaires afin d'obtenir :

- **L'application du Principe de Précaution** en vue de protéger la population, surtout les plus jeunes, les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées,
- **Un moratoire** sur le déploiement de la 5G en attendant des études d'impact sanitaire,
- **La sensibilisation des citoyens**, en particulier des parents, des adolescents et des femmes enceintes à un usage raisonné et responsable des objets connectés sans fil,

- **L'établissement de normes d'exposition réellement protectrices** basées sur les effets biologiques thermiques et non thermiques des champs et rayonnements électromagnétiques RF/MO,
- **La création d'un centre de vigilance** ou d'un organisme de recensement de symptômes en lien avec cette exposition.

Par cette carte-blanche, **nous rejoignons les milliers de médecins et de scientifiques, issus du monde entier, qui depuis l'année 2000 ont uni leurs voix dans des appels récurrents** pour alerter les populations et les politiciens face aux dangers des technologies sans fil.

Aujourd'hui, nous sommes parmi **les 499 médecins belges** à signer l'« **Hippocrates Electrosmog Appeal** » pour demander au gouvernement de faire appliquer le principe de précaution afin de protéger la population contre ces dangers.

Vous trouverez sur notre site internet toutes les références relatives aux informations communiquées ci-dessus : <https://www.hippocrates-electrosmog-appeal.be/>

L'actualité récente nous inquiète d'autant plus, mais gageons ensemble qu'elle puisse être l'occasion de nouvelles prises de conscience et d'avancées dans le domaine de la prévention, qui doit aujourd'hui et plus que jamais faire l'objet de toute notre attention.

Signataires :

Dr Vinciane Verly, médecin généraliste
Dr Magali Koelman, médecin généraliste
Dr Sophie Scheffer, médecin généraliste
Dr Isabelle Graulich, médecin généraliste
Dr Nicolas Whenham, médecin oncologue
Dr Thierry Connerotte, médecin hématologue
Dr Frank Cornelis, médecin oncologue
Dr Vincent Verschaeve, médecin oncologue
Pr Florence Lefranc, médecin neurochirurgien
Dr Vincent Marneffe, médecin neuro-chirurgien
Dr Laurette Renard, médecin radiothérapeute
Dr Anne-Pascale Schillings, médecin radiologue, sénologue
Dr Vincent Remouchamp, médecin radiothérapeute oncologue
Dr Christian Van Ruyssevelt, médecin radiologue
Dr Joëlle Schoonjans, médecin radiologue
Dr Dominique Goddart, médecin radiologue
Dr Cécile Boulanger, médecin hématologue pédiatrique
Dr Grégoire Wieers, médecin interniste
Pr Laura Labriola, néphrologue
Dr Florence Breuskin, médecin gastro-entérologue
Dr Thierry Dugernier, médecin interniste
Dr Catherine Luyx, médecin gériatre

Dr Benoit Doyen, médecin cardiologue
Dr Nicolas Serck, médecin interniste
Dr Stéphanie Dirckx, médecin rhumatologue
Dr Yves Gillerot, médecin pédiatre généticien
Dr Anne Dalhem, médecin pédiatre
Dr Sybille Andries, médecin pédiatre
Dr Anne Frédérique Hubert, médecin pédiatre
Dr Catherine Ruysen, médecin pédiatre
Dr Françoise Saussu, médecin neurologue
Dr Jean-Marc Raymackers, médecin neurologue
Dr Charlotte Druart, médecin neurologue
Dr Laurence Warscotte, médecin neurologue
Dr Pascale Pierret, médecin neurologue
Dr Marie-Céline Duray, médecin neurologue
Dr Philippe Antoine, médecin neuropsychiatre
Dr Béryl Koener, médecin pédopsychiatre
Dr Johanna Coppe, médecin psychiatre
Dr Vincent Jadoulle, médecin psychiatre
Dr Luc Bleyenheuft, médecin psychiatre
Dr Florence Jacquerie, médecin pédopsychiatre
Dr Marion Seutin, médecin pédopsychiatre
Dr Laurence Romedenne, médecin pédopsychiatre
Dr Élisabeth Duchêne, médecin psychiatre pour adolescents
Dr Juliette Bourguignon, pédopsychiatre
Dr Perrine Restu, médecin urgentiste
Dr Aude Gille, médecin urgentiste
Dr Marie Emonts, médecin urgentiste
Dr Jean-Pierre Mallieu, médecin urgentiste
Dr Serge Vanneste, médecin urgentiste
Dr Amandine Gillon, médecin urgentiste.
Dr Caroline Braun, médecin urgentiste
Dr Bénédicte Kevelaer, médecin urgentiste
Dr Véronique Boon médecin gynécologue-obstétricien
Dr Maria-Jaoa Amaral, médecin gynécologue- obstétricien
Dr Jean-Philippe Magritte, médecin gynécologue-obstétricien
Dr Jean-Christophe Verougstraete, médecin gynécologue- obstétricien
Dr Valérie Anne De Wilde, médecine physique et rééducation, algologue
Dr Luc Barras, médecine physique et réadaptation
Dr Virginie Fraselle, médecine physique et réadaptation
Dr Corinne Bleyenheuft, médecin en médecine physique et réadaptation
Dr Emilie Theunissen, médecine physique et réadaptation
Dr Jean Claude Leeuwerck, médecin généraliste
Dr Jean-Marie Gilles, médecin généraliste
Dr Leo Van den Bossche, médecin généraliste
Dr Johan Denis, médecin généraliste
Dr Charlotte Godefroit, médecin généraliste
Dr Joëlle Valembois, médecin généraliste
Dr Vanessa Colmant, médecin généraliste
Dr Pascale, Jenaer, médecin généraliste
Dr Marie-Louise Allen, médecin généraliste
Dr Sarah Vanhaelen, médecin généraliste
Dr Viviane Olbregts, médecin généraliste
Dr Eric Koelman, médecin généraliste

Dr Anaïs Picard, médecin généraliste
Dr Marie-Dominique Petit, médecin généraliste
Dr Eulalie Borremans, médecin généraliste
Dr Agnes Anghebens, médecin généraliste
Dr Marie Sevenants, médecin généraliste
Dr Pascale Fernez, médecin généraliste
Dr Martine Toussaint, médecin généraliste
Dr Patrick Jadoulle, médecin généraliste
Dr Corinne Vaysse-Van Oost, médecin en soins palliatifs
Dr Fanny Bastogne, médecin généraliste
Dr Christine Debeer, médecin généraliste
Dr Aude Ansiaux, médecin généraliste
Dr Gilbert Nguyen, médecin généraliste
Dr Phuong Thanh Tran Thi, médecin généraliste
Dr Caroline Durieu, médecin généraliste
Dr Olivier Thiran, médecin généraliste
Dr Philippe Lamouline, médecin généraliste
Dr Jean-Marc Delaive, médecin généraliste
Dr Claire Dachelet, médecin dermatologue
Dr Marianne Putzeist, médecin dermatologue
Dr Michel Lefrancq, médecin ORL
Dr Stéphane Ledeghen, médecin ORL
Dr Emmanuel Dardenne, médecin urologue
Dr Maryline Mousny, médecin orthopédie pédiatrique
Dr Louis Doods, médecin chirurgien orthopédique
Dr Jean-Paul, Haxhe, médecin chirurgien
Dr Bernard Majerus, médecin chirurgien
Dr Elise Aertgeerts, médecin anesthésiste-réanimateur
Dr Olivier Cuignet, médecin anesthésiste et acupuncteur
Dr Thierry Van Engeland, anesthésiste
Dr Virginie Dewinde, médecin anesthésiste
Dr Ives Michel, médecin anesthésiste
Dr Jean-Philippe Dehullu, médecin anesthésiste

www.hippocrates-electrosmog-appeal.be